

CONVENTION CADRE 2019-2021

Entre la **Commune de Moissac – Direction des Affaires Culturelles** représentée par **Monsieur Jean-Michel HENRYOT, en qualité de maire**, dûment habilité aux fins des présentes, d'une part

ET

La **Compagnie Arène Théâtre**, représentée par **Monsieur Éric SANJOU, en qualité de metteur en scène**, d'autre part.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

La Compagnie professionnelle de théâtre, « Arène Théâtre », créée en 1993 et installée en Tarn et Garonne l'année suivante, propose des créations théâtrales à partir d'auteurs contemporains ou classiques. Son directeur artistique, Éric Sanjou, axe son travail sur la recherche de nouvelles formes théâtrales et scénographiques. La compagnie réalise également un travail de sensibilisation autour des spectacles, notamment pour le jeune public et propose des ateliers destinés aux adolescents et amateurs. L'ensemble de sa démarche s'inscrit dans une dynamique culturelle développée en faveur du milieu rural en Tarn-et-Garonne et en région Midi-Pyrénées. Ainsi, la compagnie s'est dotée d'un lieu de répétition et d'une autonomie technique lui permettant de produire ses spectacles dans des territoires dépourvus d'infrastructures culturelles. La compagnie cherche également une large diffusion de son répertoire à Toulouse, en Midi-Pyrénées et en France. La compagnie Arène Théâtre est conventionnée par le Conseil Régional Occitanie-Pyrénées/Méditerranée (convention triennale 2018-2020) et par le département de Tarn-et-Garonne. Elle reçoit pour certaines de ses créations le soutien du Ministère de la Culture – DRAC Occitanie et de l'ADAMI.

Après son implantation en 2009 au Centre Culturel de Moissac, la Compagnie Arène Théâtre a été associée par une convention cadre de partenariat continu 2010-2011-2012. Ce partenariat s'est poursuivi sur l'année 2013 et 2014 puis par une nouvelle convention cadre de partenariat continu 2015-2016-2017. Les actions artistiques et culturelles se sont inscrites dans les calendriers de programmation de la commune de Moissac et de son Pôle Culturel avec notamment sur les dernières années les créations et la diffusion des spectacles : "La Perle de la Canebière" (2015), "La Geste des Endormis(2016)", "Parade de la lune Rouge(2017)", "Rhinocéros"(2017). La compagnie s'associe et participe à différents événements de la saison culturelle à Moissac : Spectacles avec l'École Municipale de Musique, Spectacle dans le cadre de la semaine contre les violences faites aux femmes, spectacles créés avec son atelier amateur. Elle mène un large travail de sensibilisation, d'animation et d'actions culturelles : écoles, collèges, lycée, atelier amateur... La compagnie Arène Théâtre mène également depuis 2011 au Hall de Paris, un temps fort de théâtre de la saison culturelle : "Le Temps de l'Arène", dont la huitième édition se déroule en novembre 2018 avec la création du spectacle "Music-Hall".

Ces années de collaboration positive permettent d'envisager un renforcement notable de ce partenariat par l'élaboration d'une nouvelle convention cadre triennale 2019-2020-2021.

ARTICLE 1: OBJET

Le soutien de la commune de Moissac à la Compagnie Arène Théâtre s'affirme pour une durée de trois années par la signature de la présente convention – cadre. Il vise le renforcement de l'ancrage territorial de la compagnie et son inscription effective dans le projet culturel de la commune de Moissac et de son Pôle Culturel. Ce soutien est axé sur les points suivants:

1. Poursuite de l'implantation officielle de la Compagnie dans les locaux du Centre Culturel municipal, sis au 24 rue de la Solidarité à Moissac où elle dispose d'un bureau permanent.
2. L'octroi d'une aide au fonctionnement de l'association garanti annuellement dans le cadre du vote du budget primitif de la collectivité territoriale de Moissac.
3. Le soutien logistique à la création par la mise à disposition du Hall de Paris (résidences de création, répétitions de l'atelier amateur) et le développement des pratiques artistiques et culturelles dans les salles de cours ou de répétitions du Centre culturel municipal (ateliers, stages)

ARTICLE 2 : ORIENTATIONS SUR LES TROIS ANNEES

Le metteur en scène Eric Sanjou et la Compagnie Arène Théâtre proposeront sur la Commune de Moissac leurs nouvelles créations et la diffusion de leur répertoire. Les actions de la Compagnie pourront s'inscrire dans les projets et événements culturels de Moissac et être associées avec les différents acteurs culturels de la ville : éducation, patrimoine, tourisme...

La compagnie Arène Théâtre cherchera un large rayonnement de son activité notamment avec les tournées des spectacles créés à Moissac dans un souci constant de stabilité budgétaire. La pérennisation des soutiens de ses principaux partenaires institutionnels (Ville de Moissac, Département du Tarn-et-Garonne et Région Occitanie) sera nécessaire à l'équilibre financier de la structure.

La structuration de la Compagnie Arène Théâtre sur le territoire communal, le renforcement de son ancrage, la pérennisation de son activité et la recherche d'une meilleure visibilité de son travail de création, de diffusion et de médiation artistique et culturelle peut se décliner ainsi :

2019 :

- Atelier théâtre adultes avec création en résidence au Hall de Paris d'un spectacle (Avril 2019).
- Répétitions et création spectacle "Attends le 20^{ème} siècle" avec l'école municipale de musique (orchestre 30 musiciens, 90 élèves, 6 comédiens) en mars 2019.
- Participation au Festival Off d'Avignon 2019 (juillet) avec la dernière création : "Music-Hall" de Jean-Luc Lagarce
- Poursuite et développement du Temps de l'Arène en novembre 2019: résidence de création au Hall de Paris avec création d'un spectacle (à l'étude : "Marcel Basculard") et spectacle invité.
- Diffusion du répertoire de la Cie à Toulouse et en France.

2020 :

- Nouvelle création d'envergure qui pourrait être créé pour la 10^{ème} édition du "Temps de l'Arène" à Moissac : "Hamlet" de William Shakespeare.
- Ateliers théâtre adultes avec création spectacle en résidence au Hall de Paris (Avril 2020).
- Diffusion du répertoire de la Cie à Toulouse et en France.
- Participation aux temps forts et autres actions culturelles de la ville de Moissac.

2021 :

- Ateliers théâtre adultes avec création spectacle en résidence au Hall de Paris.
- Participation aux temps forts et autres actions culturelles de la ville de Moissac.
- Nouveau spectacle en résidence de création au Hall de Paris, à l'étude une production autour du poète Jules Laforgue.
- Diffusion du répertoire de la Cie à Toulouse et en France.

ARTICLE 3 : ÉVALUATION

Cette convention-cadre triennale fera l'objet d'une évaluation en novembre de chaque année. Un bilan global sera effectué à l'issue des trois années de conventionnement.

La commune de Moissac appréciera particulièrement :

- la réalité du parcours artistique et culturel sur le territoire communal notamment du point de vue de l'appropriation des publics vis-à-vis de l'art dramatique dans ses trois composantes (création – diffusion – formation).
- le nombre de représentations données, de lieux de médiation concernés dans la ville;
- les effets induits par l'implantation sur Moissac : consolidation de l'emploi, de l'activité et du budget.
- l'ouverture et la mise en œuvre de partenariats artistiques et financiers nouveaux dans un esprit de rayonnement territorial.

ARTICLE 4 : MODALITES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

La subvention de fonctionnement attribuée annuellement à la Compagnie Arène Théâtre de par son installation officielle sur le territoire communal fera l'objet d'une délibération du Conseil Municipal lors du vote du budget primitif de la collectivité. Toutefois, dans l'optique de l'établissement par la compagnie de ses propres orientations comptables, les arbitrages financiers de la collectivité lui seront communiqués par le Maire ou son délégué à la culture et ceci pour la première année de la présente convention.

Les aides indirectes au fonctionnement comme le chauffage, l'électricité ou l'utilisation des comforts collectifs publics (toilettes, salles de répétition...) sont pris en charge par la collectivité. L'utilisation du Hall de Paris ou de toute autre salle municipale liées aux termes de cette convention – cadre

pourront faire l'objet de convention spécifique de prêt en accord avec les Affaires Culturelles.
Les frais de téléphone et d'Internet seront à la charge de la Compagnie Arène Théâtre ainsi qu'une assurance en responsabilité civile.

La Compagnie devra respecter le règlement intérieur inhérent au bâtiment « Centre culturel municipal » et viser une relation optimale avec les autres associations, usagers et personnels municipaux fréquentant cet espace public.

Concernant les achats de spectacles, la participation aux temps forts culturels et toute autre action culturelle, ils feront l'objet d'une concertation technique étroite avec les Affaires Culturelles avant validation par les élus. La faisabilité technique et financière pour l'année sera déterminée par avenant.

ARTICLE 5 : DUREE.

La présente convention – cadre est conclue pour une durée de 3 ans.
Toute modification devra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : PUBLICITE.

Dans tous ses supports de communication, la Compagnie Arène Théâtre devra mentionner: « la compagnie Arène Théâtre est conventionnée par la commune de Moissac » ou apposer le logo de la Ville de Moissac.

ARTICLE 7 : LITIGE – JURIDICTION.

Tout litige sur la mise en application de la présente convention sera examiné, après épuisement des solutions amiables, par les tribunaux compétents de Montauban ou Toulouse.

Pour la Compagnie Arène Théâtre,
Éric SANJOU

Pour la commune de Moissac,
Jean-Michel HENRYOT.